

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-six juin

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

**N° 131/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 juin 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2017,

**Objet de la délibération :**

Compte administratif 2016  
Budget général ex. CCPO

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 71
- Absents : 28
  - Dont suppléés : 5
  - Dont représentés : 7
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 10
- Votants : 83

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry

**Procuration** Maxime, M. Laithier Didier à M. Prost Jean-Paul, M. Sage Jean-Luc à Mme Faivre Sarah, M. Ducret Sylvain à Mme Bertin Nathalie, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe,

M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie Claude, M. Teles Patrick par M. David Gilles, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Brucho

**Suppléé(e)s** n Pierre par M. Mougouin Gérard

**Excusé(e)** Ms. Bardey Philippe, Debray Michel, Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre, Simon Gilles & Vergey André

**Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenot Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, Chatelain Claude & Maire du Poset Thierry,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Jean-Paul Prost, vice-président en charge des finances, donne lecture aux conseillers communautaires, après que M. le Président de l'ex. Communauté de Communes du Pays d'Ornans se soit retiré, du Compte Administratif 2016 du **budget général** de l'ex CCPO qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
3 605 088.29 €	4 008 803.07	+403 714.78 €
Report excédent 2015		+2 019 633.73 €
Résultat cumulé 2016		+2 423 348.51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
3 092 452.24 €	<b>1 764 193.95 €</b>	-1 328 258.29 €
RESTES A REALISER		
1 260 000.00 €	990 600.00 €	-269 400.00 €
Report déficit 2015		-619 620.08 €
Résultat cumulé 2016		-2 217 278.37 €

Il propose à l'assemblée d'affecter les résultats de la manière suivante :

Report de l'excédent de fonctionnement		
Compte 002 (Recettes de fonctionnement)	⇒	206 070.14 €
Report du déficit d'investissement		
Compte 001 (Dépenses d'investissement)	⇒	1 947 878.37€
Couverture du déficit d'investissement		
Compte 1068 (Recettes d'investissement)	⇒	2 217 278.37 €

Les membres présents à l'unanimité :

1. Approuvent le compte administratif 2016 du **budget général** de l'ex CCPO dont le résultat de clôture cumulé des sections fait apparaître un excédent de 206 070.14 €,
2. Décident d'affecter comme suit les résultats au budget Communauté de Communes Loue Lison 2017 :

Report de l'excédent de fonctionnement		
Compte 002 (Recettes de fonctionnement)	⇒	206 070.14 €
Report du déficit d'investissement		
Compte 001 (Dépenses d'investissement)	⇒	1 947 878.37 €
Couverture du déficit d'investissement		
Compte 1068 (Recettes d'investissement)	⇒	2 217 278.37 €

Fait et délibéré en séance, le 26.06.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président